

APPEL A PROJETS



AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE LOCATION PEDALOS, CANOES, PADDLES COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN

OBJET DE L'APPEL A PROJETS

Talloires-Montmin est une commune située entre lac et montagnes dans l'agglomération du Grand Annecy ; commune d'environ 2000 habitants, station classée de tourisme, implantée dans un cadre de vie agréable et située sur la rive Est du lac d'Annecy, au pied des montagnes, à 13 km d'Annecy et 35 minutes d'Albertville.

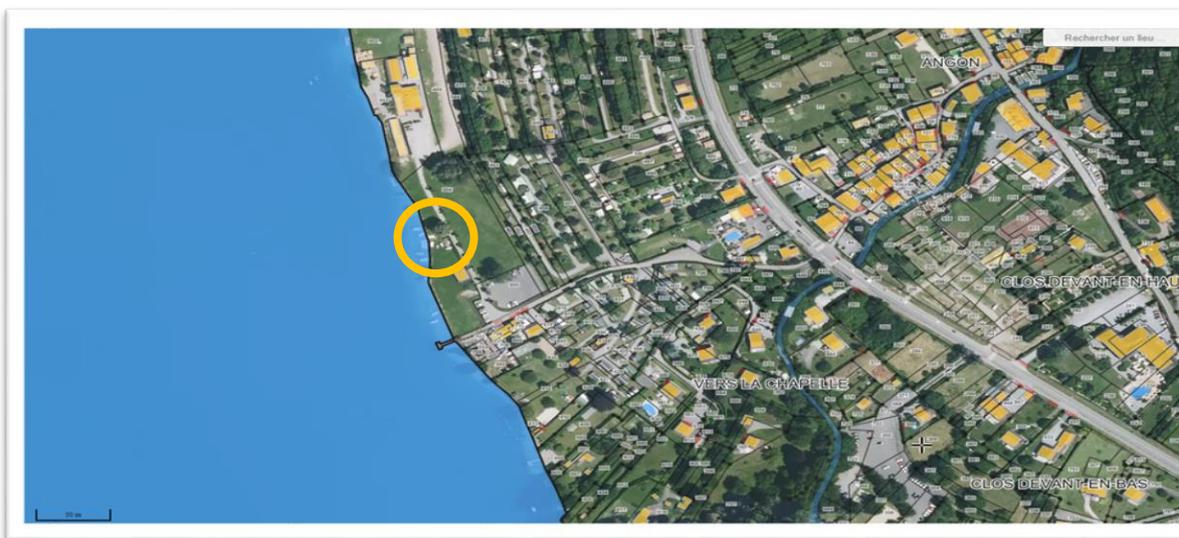
Son territoire propose de nombreuses offres de loisirs (Plages, randonnée, parapente, vélo, aviron, voile, canyoning, etc.) et possède également quelques infrastructures à même d'apporter une diversité d'activités.

Depuis plusieurs années, une offre « location pédalos, paddles, canoés » est proposée au lieu-dit « Espace lac » par le biais d'une convention d'occupation temporaire. Cette convention ayant fait l'objet d'une résiliation cette année, la Commune cherche un exploitant ou une exploitante afin de maintenir le service.

C'est à ce titre qu'elle a décidé de lancer un appel à candidatures conformément au code général des propriétés des personnes publiques.

LOCALISATION

Espace Lac, 228 chemin du Ponton, TALLOIRES-MONTMIN



DESCRIPTION et MISE A DISPOSITION

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt pour obtenir une autorisation d'occupation temporaire, à usage économique :

- Pour les ouvrages suivants, situés au lieu-dit « espace lac » sur la commune de Talloires :
 - . 6 mouillages dont 5 qui seront attribués par la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie, service eau-environnement, cellule lac d'Annecy
 - . Un terrain situé sur la parcelle AL 954, en bord de lac, d'une surface d'environ 350m², permettant le stockage du futur matériel et l'accueil de la clientèle
 - . Un chalet bois servant d'accueil pour les usagers
 - . Une mise à l'eau partagée
 - Pour permettre une offre de location d'embarcations non motorisées dont la répartition serait la suivante :
 - . Au maximum 10 canoés et 15 paddles ;
 - . Des engins à pédales de type « pédalos » dont le nombre serait égal au maximum à 6 ;

CARACTERISTIQUES DU BAIL

Nature du bail

Le bail est une concession temporaire d'occupation domaniale et fluviale sur lesquels aucun fonds de commerce ne pourra être reconnu. L'autorisation sera accordée pour une durée de 5 ans soumise au paiement d'une redevance.

La prise de possession pourra se faire dès le mois de juillet 2023.

Loyer et charges

La commune est dans l'attente du prix de la redevance économique des 5 mouillages qui sera délivrée par les services de la Préfecture.

Cependant, les candidats devront, lors de la remise de leur offre, proposer un montant de redevance. Celui-ci ne devra pas être inférieur à 3 500 € pour l'année. Le versement pourra être effectué en 2 fois.

Impôts, taxes et assurances

La taxe foncière est à la charge du bailleur.

Les autres taxes directement ou indirectement attachées aux locaux pour l'exercice professionnel seront à la charge du preneur.

Le ou les concessionnaires devront assurer les équipements en lien avec les activités concernées, et notamment couvrir la responsabilité civile, délictuelle et contractuelle pour tous les risques susceptibles de porter atteinte au bâti ou aux tiers.

Activités autorisées

La commune cherche à proposer sur ce site, un lieu où les visiteurs ou autres pratiquants peuvent profiter des loisirs sportifs ci-dessus exposés.

Matériels

L'attributaire devra apporter l'ensemble du matériel nécessaire à l'exploitation + mobiliers de stockage du matériel.

Entretien des espaces et mobiliers

L'Attributaire devra maintenir en état l'ensemble du matériel et mobilier apporté.

Conditions de dépôt des candidatures

Dossier à élaborer

Les personnes physiques ou morales devront joindre un dossier de candidature, comportant les pièces suivantes :

- **Éléments personnels et juridiques :**
 - Extrait K-bis de la société si le porteur de projet est une personne morale déjà existante
 - Copie ou projet des statuts pour les porteurs de projet qui prévoient de créer une personne morale
 - CV du ou des porteur(s) de projet
 - Copie de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
 - Certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, de la régularité de sa situation fiscale et sociale
- **Éléments financiers**
 - Description sommaire de l'économie du projet

- **Éléments relatifs au projet**

- Lettre de candidature (motivation du candidat, intérêt pour les activités présentées, les espaces naturels du territoire, etc.)
- Projet d'activité avec horaires et jours d'ouverture, organisation, originalité, animation, plus-value apportée, intégration de l'offre dans l'environnement, clientèle visée...
- Expérience du candidat et ses références dans les activités qui vont être gérées

Délai de dépôt des candidatures et offres

La candidature et l'offre pourront être reçues :

- Par remise directement contre récépissé à l'adresse suivante :
27 rue André Theuriet, 74290 TALLOIRES-MONTMIN
- Par mail à l'adresse suivante : dgs@talloires-montmin.fr
- Par envoi courrier avec accusé réception au 27 rue André Theuriet, 74290 TALLOIRES-MONTMIN

En cas d'envoi papier, l'offre et la candidature devront être dans une enveloppe portant les mentions suivantes : Appel à candidature – Location « Pédalos, canoés, paddles » – Ne pas ouvrir

Ce dépôt devra être fait au plus tard le : 17 juillet 2023 à 17H.

Conditions de visite des lieux

La visite de l'ensemble pourra être effectuée librement.

Modalités de sélection des candidatures
--

Les offres seront jugées selon les critères suivants :

- Les conditions financières : 40 % (Montant de la redevance proposée)
- Compétences et moyens mis en place : Moyens humains, compétences du personnel dans le cadre des activités proposées : 10 %
- Organisation générale de mise en place et des différentes activités : 50 % (Amplitude horaire et annuelle, gestion des déchets, produits proposés, mise en place du matériel, etc.)

Des suggestions sur le bail futur pourront être faites. Néanmoins aucun droit de préférence, ni reconnaissance de fonds de commerce ne pourront être demandés.

Une négociation pourra être engagée avec les candidats ayant présenté les meilleures offres.

Si aucun projet n'est jugé satisfaisant, la Commune se réserve le droit de relancer un appel à projet ou de ne pas y donner suite.

Renseignements

Les renseignements techniques et administratifs concernant cet appel à projet commercial pourront être obtenus auprès de :

- dgs@talloires-montmin.fr ou **04 50 66 76 54** :